



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2025/012

DECISION de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour les « Juedis de Séze » (du jeudi 26 juin 2025 au jeudi 28 août 2025)

Le Maire de la Commune de Séze, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée, le 16 janvier 2025 par le Bureau Information Services pour l'organisation de manifestations publiques les juedis du 26 juin 2025 au 28 août 2025 inclus.

OBJET

Le Bureau Information Services souhaite organiser les concerts « les juedis de Séze » du jeudi 26 juin 2025 au jeudi 28 août 2025 inclus, tous les juedis de 12 heures à 23 heures 30 sur le parking du foyer rural.

DECIDE

Article 1er

D'autoriser le Bureau Informations Services à organiser ces « juedis de Séze » (concert, buvette et petite restauration) cités en objet.

Article 2

Un arrêté du Maire REGLEMENTERA LE STATIONNEMENT afin d'assurer la sécurité des piétons et l'installation des musiciens ou groupes musicaux.

Article 3

A charge pour le Bureau Information Services de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision en liaison avec les autorités ci-dessous mentionnées :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de Police Municipale (pour exécution),
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,
Le 13 juin 2025.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Date de mise en ligne le 16/06/2025